



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-747 RELATIF À LA TARIFICATION LORS D'UNE INTERVENTION SUR UN VÉHICULE PAR LE SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2025, le règlement numéro 2025-747 relatif à la tarification lors d'une intervention sur un véhicule par le Service de protection contre les incendies.

Le but de ce règlement est de prévoir une tarification lorsqu'une intervention par notre Service de protection contre les incendies est nécessaire pour une personne qui n'habite pas et n'est pas contribuable de la Municipalité de La Minerve.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 4 juin 2025.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 4 juin 2025, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 4 juin 2025.

Suzanne Sauriol,
Directrice générale et greffière-trésorière